

PAR COURRIEL

Le 2 janvier 2019

Objet : Demande d'accès à l'information | réponse
N./d. A1819-029

Nous avons procédé au traitement de votre demande, visant l'obtention des renseignements suivants :

- le nombre de personnes hébergées en RI/RTF par type de déficience DI – TSA et DP;
- le nombre de personnes desservies en 1^{ère} ligne par type de déficience (DI-TSA-DP, incluant les troubles du langage);
- le nombre de personnes desservies en 2^{ème} ligne par type de déficience (DI-TSA-DP, incluant les troubles du langage);
- le nombre de personnes en attente d'un 1^{er} service par type de déficience (DI-TSA-DP, incluant les troubles du langage);
- le nombre de personnes en attente d'un 2^{ème} service par type de déficience (DI-TSA-DP, incluant les troubles du langage);
- le nombre de personnes desservies en soutien à domicile par type de déficience (DI-TSA-DP);
- le nombre de personnes représentant autant la clientèle en enfance, en adulte qu'en SAPA.

Pour répondre à votre premier point, le tableau suivant fait état des données que détient le CISSS de Laval susceptibles de répondre à votre demande.

Nombre d'utilisateurs dans le parc RI RTF*		
Pour les années financières 2016-2017 et 2017-2018		
Type de déficience	2016-2017	2017-2018
Déficience intellectuelle	346	354
Trouble du spectre de l'autisme	78	86
Déficience motrice	44	48
Total général	468	488

* source : AS-471 (5510-5520-5530)

Relativement aux autres points de votre demande, nous vous référons aux rapports statistiques annuels des centres de réadaptation pour personne ayant une déficience physique (AS-484) et rapports statistiques annuels des centres de réadaptation pour personne présentant une déficience intellectuelle (AS-485) pour les trois (3) dernières années. Il s'agit des documents susceptibles de répondre à vos demandes et de vous permettre de faire un comparatif par année.

Nous vous prions d'accepter nos sincères salutations.

Original signé
Isabelle Routhier, avocate
Responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics*

p.j. (3) AS-484
(3) AS-485